

Trajet de démarrage

AIDE-MÉMOIRE POUR LE PATIENT

Pour qui?

Le trajet de démarrage a pour but de mieux accompagner les patients **diabétiques de type 2 au tout début de la maladie**, à condition d'avoir un Dossier Médical Global (DMG)* et de n'être engagé ni dans un trajet de soins diabète ni en convention diabète.

Informations supplémentaires et réponses à vos questions :

010/41 12 37

www.rlm-bw.be

Facebook: Réseau Local Multidisciplinaire RLM BW

R.L.M.—BW. C/O ECCOSSAD

Espace Cœur de ville 1 (3ème étage) | 1340 Ottignies

*Le DMG regroupe l'ensemble de vos données médicales ainsi que votre historique. Il est créé et géré uniquement par votre médecin qui détient dès lors une vue globale de vos données médicales et de votre état de santé

En collaboration avec



RLM-BW

Comment obtenir un trajet de démarrage ?

- 1) Lors d'une consultation chez votre médecin généraliste, celui-ci analyse avec vous votre situation médicale et détermine si vous remplissez les conditions pour l'obtention du trajet de démarrage.
- 2) Si c'est le cas, votre médecin généraliste envoie une attestation de soins à votre mutualité. Dès que celle-ci la reçoit, vous pouvez bénéficier des avantages liés au trajet de démarrage.
- 3) Avec votre médecin généraliste, vous établissez ensemble vos objectifs individuels de prise en charge de votre maladie et, en fonction de vos besoins, il vous redirigera vers d'autres prestataires de soins.

Quels sont vos avantages ?

Sur prescription de votre médecin généraliste, vous avez droit à un remboursement total au tarif de l'INAMI de :

- ◇ la **diététique** par un diététicien agréé par l'INAMI (2 x 30 min/an*)
- ◇ la **podologie** par un podologue agréé par l'INAMI (2 x 45 min/an**)
- ◇ l'**examen buccal** (1 consultation/an chez un dentiste agréé par l'INAMI)
- ◇ **séances d'éducation** individuelle ou en groupe (4 x 30 min/an*) réparties selon vos besoins entre les prestataires suivants :
 - * **Éducateur spécialisé**: informations sur la maladie
 - * **Diététicien** : équilibre alimentaire
 - * **Pharmacien**: observance thérapeutique
 - * **Infirmier** : suivi et soutien de l'autogestion des glycémies
 - * **Kinésithérapeute** : incitation à l'activité physique

* Les séances peuvent être prestées séparément ou le même jour

** Les deux séances doivent être prestées séparément